

	<b>REGLEMENT OFFICIEL INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX VETERAN SAISON 2016 - 2017</b>	Adoption : C.A. Entrée en vigueur : 01/09/16
--	--	---

### **Article 1 : GENERALITES**

Le Comité du Nord organise un **Championnat interclubs " VETERANS"**.

Peuvent participer à cet interclubs les joueurs Vétérans, ayant leur licence en règle, et le certificat médical annuel fourni au club

Le Championnat Départemental Interclubs " vétérans" sera organisé suivant le nombre d'équipes inscrites.

Il est ouvert aux clubs du Nord, et à quelques clubs du Pas de Calais, sur invitation.

### **Article 2 : INSCRIPTION DES EQUIPES**

Le Championnat Départemental interclubs est ouvert à tous les clubs du Nord en règle de leur cotisation annuelle, et de tout dû au Comité Départemental.

L'inscription devra être effectuée sur le bulletin d'engagement prévu à cet effet

Ce bulletin d'engagement doit-être retourné par courrier et accompagné :

- d'un chèque de **30 €** par équipe ;
- d'un chèque de caution de 150 € par équipe ;
- la fiche de renseignements complémentaires (page n°6).

Avant le **18 Octobre 2016 dernier délai (cachet de la poste faisant foi)**



**Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de cette date.**

L'inscription impose de recevoir une journée, par équipe inscrite, minimum

NOTA : Afin de valoriser et dédommager les clubs qui reçoivent, **à la demande du comité Départemental**, des poules ne comportant pas une de leurs équipes, ceux-ci recevront un chèque **de 30€** par poule reçue dans ces conditions.

### **Article 3 : NOMBRE D'EQUIPES**

Un club peut inscrire trois équipes au maximum, qui seront placées dans des poules différentes, si possible.

Un club ne peut avoir plus d'une équipe en division 1.

### **Article 4 : COMPOSITION DES EQUIPES**

Les équipes doivent être composées de joueurs possédant un classement ne dépassant pas le niveau suivant, dans le tableau dans lequel il joue (S, D ou M) .

- Division 1 :                    Limite de classement : aucune
- Division 2 :                    Les joueurs ne pourront être classés plus de **D8**.

**Un joueur ayant joué dans une division peut y jouer durant toute la saison, même si son classement augmente au cours de celle-ci**

Chaque rencontre est constituée de cinq matchs :

- Deux Simples messieurs
- Un Simple dame
- Un Double messieurs
- Un Double mixte



# Comité Départemental du Nord de Badminton

Secteur Vie Sportive - Commission Compét. Adultes

Chaque équipe doit être composée au minimum de trois messieurs et une dame.

Les joueurs ne peuvent pas participer à plus de deux matches par rencontre, dont un seul simple.

Une équipe ne peut présenter plus de **2** mutés, ni plus d'un seul étranger en D1 (une demande d'assimilation peut être faite à la ligue). Dans les autres divisions le nombre de mutés et d'étrangers est libre.

En aucun cas, un joueur ne peut représenter deux clubs différents dans une ou plusieurs divisions d'un Championnat National ou d'un championnat à l'Étranger comme prévu par le règlement Fédéral du Championnat de France Interclubs.

Les rencontres se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.

## **Article 5 : VALEUR DES EQUIPES**

La valeur de chaque équipe sera estimée de la manière suivante: le calcul du nombre de points se fait sur le simple uniquement, *en prenant en compte les 3 meilleurs Hommes et la meilleure dame, et au Mercredi précédent la journée d'interclubs concernée*

- |                      |                     |                     |
|----------------------|---------------------|---------------------|
| ➤ Joueur NC : 1 pt   | ➤ Joueur D9 : 4 pts | ➤ Joueur R6 : 7 pts |
| ➤ Joueur P12 : 1 pt  | ➤ Joueur D8 : 5 pts | ➤ Joueur R5 : 8 pts |
| ➤ Joueur P11 : 2 pts | ➤ Joueur D7 : 6 pts | ➤ Joueur R4 : 9 pts |
| ➤ Joueur P10 : 3 pts |                     |                     |

Sont pris en compte le classement des **joueurs ayant participé à la journée concernée**

Partant de ce calcul, une équipe ne peut jouer dans une division supérieure à celle d'une équipe ayant une valeur plus importante

## **Article 6 : RESULTATS DES RENCONTRES**

Au cours des rencontres :

- chaque match gagné apporte 1 point
- Chaque match perdu apporte 0 point
- Un match forfait est comptabilisée -1 ( 21/0 - 21/0)

## **Article 7 : LES POINTS DE CLASSEMENT DES JOUEURS**

Les points gagnés par les joueurs pour leur classement personnel est celui prévu dans le nouveau système de classement Fédéral

## **Article 8 : RESTRICTION PARTICIPATIVE**

Un joueur ayant participé à un match avec une équipe vétérans, ne peut participer avec une autre équipe de la même division, au cours de la même saison. La participation aux interclubs seniors et vétérans est possible

## **Article 9 : LES SANCTIONS**

Le présent article définit les sanctions et amendes pour ce Championnat Départemental, à savoir :

- |   |  |
|---|--|
| ↪ Forfait d'une équipe :                                    | 100 € par journée- 6 pts pour la rencontre matches perdus          |
| ↪ Forfait d'un joueur :                                     | 20 € par match <sup>(1)</sup> - 1 pt pour le match par 21/0 - 21/0 |
| ↪ Joueur non en règle <sup>(2)</sup>                        | 10 € par match - 1 pt pour le match                                |
| ↪ Retard dans l'envoi des résultats :                       | 10 € au-delà de 48h  |
| ↪ Retard supplémentaire :                                   | 10€ par tranche de 48hsupplémentaire                               |
| ↪ Résultats non envoyé, après rappel, à la clôture des IC : | 50 €   |
| ↪ Retard lors de l'ouverture de la salle <sup>(3)</sup> :   | 30 €   |



# Comité Départemental du Nord de Badminton

Secteur Vie Sportive - Commission Compét. Adultes

↪ Nombre de date de réception insuffisante (une par équipe) :	<b>30 €</b> par dates manquantes
↪ Désistement réception journée plus de 10 jours <sup>(4)</sup> :	30 € <sup>(4)</sup>
↪ Désistement réception moins de 10 jours avant les rencontres :	50 €
↪ Joueur décalé jouant en SH 2 au lieu de SH1 :	SH2 match perdu par 21/0 - 21/0 <sup>(5)</sup>
↪ Joueur décalé jouant en SH 3 au lieu de SH2 :	SH3 match perdu par 21/0 - 21/0 <sup>(5)</sup>
↪ Joueur décalé jouant en SH 3 au lieu de SH 1 :	SH 3 match perdu par 21/0-21/0 <sup>(5)</sup>
↪ Joueur jouant trois matches :	3eme match WO 21/0-21/0 + 10€ d'amende
↪ Résultat non note sur la feuille de rencontre:	WO pour les 2 joueurs + 10€ d'amende pour les deux équipes
↪ Feuille de rencontres non signée :	Amende de 10€ au club non signataire + au club organisateur
↪ Inversement des scores :	10€ d'amende pour les deux équipes + au club organisateur

***Une équipe ayant une valeur supérieure à une équipe jouant dans une division supérieure sera sanctionnée par 1 point de pénalité sur le classement général***

NOTA : Un club acceptant de recevoir une journée en remplacement d'un désistement recevra la somme de **30** Euros

(1) Si un joueur inscrit dans la composition d'une équipe est forfait, celui-ci sera transmis à la ligue pour sanctions éventuelles.

(2) Absence de licence, certificat médical, mieux classé que le titulaire ou classement supérieur à la limite de la division.

(3) Ouverture de la salle après heure de convocation.

(4) En cas de désistement lors de l'organisation d'une journée d'interclubs, le club devra en informer la commission Interclubs dans les délais les plus courts et ce au moins 10 jours avant le journée concernée.

**Dans le cas, un courrier de la commune justifiant la non disponibilité de la salle est fourni, la sanction ne sera pas appliquée**

(5) une seule fois par rencontre.

**LITIGE ET APPEL :** Dans le cas où un club souhaite faire appel des sanctions qui lui ont été appliquées après une journée celui-ci aura 8 jours pour faire appel de cette décision par courrier recommandé avec accusé réception. Ce délai est à prendre en compte à partir de la notification officielle.

Dans ce cas, cette lettre recommandée est à envoyer à la Commission disciplinaire du Comité Départemental du Nord.

## **Article 10 : ORGANISATION DES RENCONTRES**

Les rencontres ont lieu le Dimanche de 9h30 à 13h30.

Les équipes devront être présentes à l'heure de convocation et de début des rencontres.

L'organisateur doit lancer les premiers matchs à l'heure prévue par la Commission Interclubs.

Les joueurs absents sont déclarés forfait **cinq minutes** après l'appel de leur match, les matchs suivants sont lancés de la même façon si besoin.

L'ordre des rencontres est défini par le Commission Interclubs ([www.badnord.com](http://www.badnord.com))

L'ordre des matchs est défini par le club organisateur, qui peut s'inspirer des souhaits des clubs concernés



**IL EST INDISPENSABLE QUE L'ORDRE DES MATCHS SOIT INDIQUE SUR LES FEUILLES DE RENCONTRES.**

Le capitaine de chaque équipe devra fournir la composition de celle-ci **20 minutes avant le début des rencontres** sur un exemplaire de la feuille de résultat, l'organisateur devant reporter sur une seule feuille la totalité des matches



# Comité Départemental du Nord de Badminton

Secteur Vie Sportive - Commission Compét. Adultes

## **ABANDON AU COURS D'UN MATCH :**

- Sur blessure ou toute autre raison, tout joueur abandonnant son match perd celui-ci.  
Il ne peut en aucun cas, jouer un autre match postérieurement à son abandon, au cours de la journée.

Un remplacement par un autre joueur, pour la rencontre en cours n'est possible que si le remplaçant participe à la rencontre dans un autre tableau et à un classement égal ou inférieur au joueur ayant abandonné, dans le tableau ou il pourrait le remplacer (Simple, Double ou Mixte). Ce remplacement devra être accepté par le Juge Arbitre (ou organisateur si absence de Juge Arbitre) et par le Capitaine de l'équipe adverse, et noté sur la feuille de rencontre avec les signatures de ces deux personnes.

Si aucun remplacement n'est possible, les matchs qu'auraient dû jouer le joueur ayant abandonné sont comptabilisés WO et - 1.

## **REFUS DE DISPUTER UN MATCH pour quelque raison que ce soit (sauf abandon pour blessure, dans ce cas voir paragraphe ci-dessus)**

- Tout joueur inscrit sur la feuille de rencontre et refusant pour quelque raison que ce soit de disputer son match sera noté WO et -1 et ne pourra plus participer à aucun match au cours de la rencontre, ni de la journée d'Interclubs.

## **ARRANGEMENT ENTRE EQUIPES :**

Les résultats notés sur les feuilles de rencontre doivent l'être en toute réalité des matchs disputés. Aucun « arrangement » même en accord des deux équipes ne peut avoir lieu. (Par exemple, noter un score à un match qui n'a pas eu lieu.)

Dans le cas où une telle pratique serait portée à la connaissance du Comité Départemental, les Capitaines des deux équipes, et le Juge Arbitre ou organisateur en seraient tenus pour responsables.

Des sanctions disciplinaires pourront être appliquées envers le joueur et/ou l'équipe concernée.

Le juge arbitre aura la possibilité de disqualifier une équipe qui aurait volontairement concédé des matchs, dans le but de favoriser ou porter préjudice à une autre équipe.

Dans ce cas, l'équipe disqualifiée voit toutes ses rencontres déjà réalisées, et celles restant à jouer, annulées. L'équipe est classée dernière de sa division et reléguée dans la division inférieure la saison suivante.

## **Article 11: REMONTEE DES RESULTATS**

Le club organisateur utilisera **obligatoirement** les fiches de résultats, **qu'il collectera dans le logiciel BAD NET sur <http://www.badnet.org/badnet/src/>**

S'il n'arrive pas à les télécharger, il devra contacter avant le jeudi midi précédant la Journée le Comité Départemental de façon à ce que ce dernier lui fasse parvenir par mail.

## **IL N'EST PAS NECESSAIRE DE NOTER LES TOTAUX DES SETS ET POINTS**

Le club organisateur devra faire parvenir celles-ci au plus tard le **Mardi suivant** avant minuit (cachet de la poste faisant foi) au :

Comité Départemental du Nord de Badminton  
Commission Compét. adultes  
Maison Départementale du Sport  
26 rue Denis PAPIN  
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

**ou par e-mail, après les avoir scannées, les fiches de résultats comportant les signatures des capitaines d'équipe, au Comité Départemental à l'adresse suivante : [viesportive.codep59@free.fr](mailto:viesportive.codep59@free.fr)**



# Comité Départemental du Nord de Badminton

Secteur Vie Sportive - Commission Compét. Adultes

**L'original devra être conservé jusqu'à fin juillet 2017**



Dans le cas contraire, une sanction sera automatiquement appliquée (voir article 8).

Le Comité Départemental transmettra à la Fédération les résultats des joueurs pour mise à jour de leur classement individuel



Il est indispensable de conserver une photocopie de feuilles de matchs avant envoi par la poste.

## **VERIFICATION DES RESULTATS SUR BADNET :**

Dès réception des feuilles de matchs les résultats sont saisis par le Comité Départemental. Les Capitaines d'équipes auront jusqu' au Mercredi minuit (J+10 après la journée concernée) pour vérifier sur Badnet ces derniers. Après cette période de vérification les résultats sont importés sur Poona. Après leur importation dans Poona, il sera trop tard pour faire des modifications.

## **Article 12 : LE VOLANT OFFICIEL**

**Pour la saison 2016-2017, les volants officiels seront :**

Volants plumes pour la division 1 : RSL Grade 3  
Volants synthétiques pour la division 2: Yonex Mavis 500

Pour la division 2, si les deux joueurs sont d'accord, ils peuvent jouer en volants plumes mais ne peut-être imposés.

## **Article 13 : LE CLASSEMENT**

Le classement se calcul comme suit :

- Chaque rencontre gagnée contre une autre équipe apporte 2 points.
- Une rencontre égalité apporte 1 point à chaque équipe.
- Une rencontre perdue apporte 0 point
- Une rencontre forfait est comptée -1point (21-0 / 21-0)

L'équipe ayant le plus de points est déclarée gagnante. (Un match égalité est possible)

En cas d'égalité au classement, le règlement Fédéral sera pris en compte

A l'issue de la dernière journée, l'équipe classée première est déclarée :

## **CHAMPIONNE DEPARTEMENTALE DIVISION VETERAN**

Un trophée est remis aux équipes Championnes Départementales lors de l'assemblée générale de la saison suivante ou lors d'une cérémonie spécifique.

## **Article 14 : CALENDRIER (sous réserve du nombre d'équipes inscrites)**

♣ **Journée 1 : Dimanche 13 novembre 2016**

♣ **Journée 2 : Dimanche 18 décembre 2016**

♣ **Journée 3 : Dimanche 05 février 2017**

♣ **Journée 4 : Dimanche 26 mars 2017**

♣ **Journée 5 : Dimanche 30 avril 2017**

**Aucune modification du calendrier ne sera acceptée à l'exception d'intempérie grave.**

Dans ce cas, la journée sera reportée par décision du Président du Comité Départemental



**REGLEMENT OFFICIEL  
INTERCLUBS  
DEPARTEMENTAUX VETERAN  
SAISON 2016 - 2017**

Adoption : C.A.  
Entrée en vigueur : 01/09/16



## CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS DEPARTEMENTAL VETERANS

Saison sportive 2016-2017

**Nom du CLUB :**

**SIGLE :**

Responsable du club en charge des interclubs (nom + prénom) :

Email :

Téléphone :

**Renseignements sur vos équipes :**

Capitaine de l'Equipe 1 (nom+prénom) :

Email :

Téléphone :

Capitaine de l'Equipe 2 (nom+prénom) :

Email :

Téléphone :

Capitaine de l'Equipe 3 (nom+prénom) :

Email :

Téléphone :

**Renseignements sur votre installation sportive :**

Nom du complexe sportif :

Nom de la salle (si différente) :

Adresse complète :

Nombre de terrains :

Téléphone :

Recensement équipement :

OUI

NON

EN COURS



# Comité Départemental du Nord de Badminton

Secteur Vie Sportive - Commission Compét. Adultes

## CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS

### DEPARTEMENTAL VETERANS NORD

SAISON SPORTIVE 2016-2017

Nom du CLUB :

SIGLE :

Souhaite inscrire :

équipe(s) au Championnat Départemental Interclubs

En :  DIVISION 1

DIVISION 2

**Mon club pourrait recevoir les journées d 'interclubs suivantes.:**

Dates souhaitées :



**Attention : obligation de donner une date, par équipe au minimum.**



**A noter :** La commission Départementale en charge de l'organisation se réserve le droit de classer les équipes dans les divisions les mieux adaptées au bon fonctionnement des Interclubs, et conformément au règlement. L'ordre d'arrivée des demandes sera également pris en compte.

Documents indispensables à joindre à ce formulaire d'engagement :

↳ 1 chèque d'inscription d'un montant de : **30 €** x Nbre équipes inscrites.

↳ 1 chèque de caution d'un montant de : **150 €** x Nbre équipes inscrites

↳ Fiche de renseignements complémentaires.

et doivent être envoyés **avant le 18 Octobre 2016**

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à en respecter l'intégralité.

Fait le :

Nom et Signature du Président